soulevé le député de Gander-Twillingate. Il s'agit de l'inquiétante hausse du chômage qu'on signale chez ceux qui ont entre 14 et 24 ans, hausse de quelque 40 p. 100 par rapport à l'an dernier. Le premier ministre ou le ministre du Travail pourrait-il donner à la Chambre une répartition du chômage chez les jeunes de tout le pays? Dans quelle mesure y a-t-il concentration dans des régions particulères comme les centres urbains ou la campagne? Je pose la question car la situation durant depuis des mois, je suppose qu'elle fait l'objet d'une étude.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qu'il conviendrait d'adresser cette question. Je n'ai fait aucune étude personnelle et détaillée de cette question. Tout ce que je sais, c'est que la statistique mensuelle du chômage désaisonnalisé a baissé quatre mois consécutifs.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre, ou à n'importe quel autre membre du gouvernement, si à cause de cette tendance des plus alarmante qui se manifeste depuis un certain nombre de mois, le gouvernement a demandé une analyse de la répartition de ces chômeurs, surtout pour ce qui a trait à ce groupe d'âge. Ce qui est peut-être encore plus important, le gouvernement a-t-il demandé une étude afin d'établir les raisons de cette aggravation alarmante du chômage, chez les jeunes du Canada? Ce doit être un des grands soucis du gouvernement, comme c'est aussi le nôtre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, une décomposition régionale à l'égard de groupes particuliers n'est peut-être pas disponible à cause de l'envergure du relevé, mais cela ne suffit pas pour en tirer des conclusions quelconques. D'après les renseignements disponibles, toutefois, le nombre plus élevé de chômeurs dans cette catégorie d'âge est en grande partie imputable à la diminution inusitée de personnes de cette catégorie qui cherchent un emploi plutôt qu'au nombre d'emplois offerts.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, si le ministre juge que c'est une explication, je pense que le premier ministre ferait mieux de remanier son cabinet. Puis-je demander au premier ministre, étant donné que son collègue manque évidemment de renseignements sur cette très importante question, s'il fera enquête à ce sujet? Annoncera-t-il également sous peu, avant le congé de Noël, quelles mesures directes le gouvernement a l'intention de prendre afin de remédier à cette hausse inquiétance de chômage parmi les jeunes Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a expliqué ces jours-ci les mesures prises par le gouvernement pour combattre le chômage. Le débat s'est poursuivi à la Chambre, et les porte-parole de l'opposition se rendent [L'hon. M. Stanfield.]

compte, si je puis en juger par leurs interventions, qu'il est difficile d'orienter un programme de relance de l'économie qui ne profiterait qu'à un certain groupe d'âges.

## LE CHÔMAGE—LES PRÉVISIONS DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. M. Douglas D. Peters, économiste en chef de la Banque Toronto-Dominion, prenant la parole à la Toronto School of Business, a déclaré qu'en 1971 le taux du chômage ne sera pas inférieur à 6 p. 100, niveau atteint en 1970. Le ministre consentirait-il à déposer les prévisions établies par son ministère à l'égard du chômage pendant les prochains mois et, si possible, pendant toute l'année 1971?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'examinerai de nouveau la question de savoir s'il serait utile de faire part des statistiques disponibles. Le cas échéant, je verrai à les communiquer.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Étant donné que les statistiques publiées ce matin indiquent un total de 476,000 chômeurs en novembre, soit 57,000 de plus que le mois précédent et 122,000 de plus qu'en novembre 1969, le ministre peut-il nous dire si les prévisions de son ministère laissent entrevoir un déclin ou une augmentation de ce nombre au cours des prochains mois?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois que le député est bien au courant des facteurs saisonniers qui sont habituellement influents sur le chômage de temps à autre. Les chiffres qu'il mentionne sont exacts mais ils ne tiennent pas compte du fait que le taux, une fois les variations saisonnières éliminées, a baissé au cours du mois passé par rapport au mois précédent. Il est difficile d'être plus précis au sujet des analyses dont nous disposons car si on les révélait les députés d'en face seraient portés à les présenter comme des cibles à la population. Nous avons pour objectif de réduire le plus tôt possible le nombre des chômeurs par les nombreuses mesures que nous prenons.

## LA PÉRIODE D'EMPLOI ET LE PROGRAMME DE FORMATION—LES ALLOCATIONS

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Étant donné que le chômage chez les jeunes—c'est-à-dire, les moins de 25 ans—atteint le chiffre de 212,000, soit 45 p. 100 du total, le ministre envisagerait-il de réduire la période au cours de laquelle une personne doit avoir travaillé pour être admissible aux programmes de formation de la main-d'œuvre et aux allocations?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Eh bien, monsieur l'Orateur, cette question n'a pas cessé de faire l'objet d'une étude menée de concert avec les ministres provinciaux et d'autres intéres-